



Programme de développement de l'est de l'Ontario

Guide de demande – Programme de renforcement des capacités de la collectivité

Nous vous remercions de présenter votre demande à la Société d'aide au développement des collectivités de Stormont, Dundas et Glengarry (SADC de SD&G) dans le cadre de son **Programme de renforcement des capacités de la collectivité**.

Voici les documents que vous devez nous soumettre :

- 1. Feuille de couverture de la Demande de financement dûment signée (dernière page du présent Guide de demande) ;**
- 2. Demande de financement — toutes les rubriques par ordre avec leur contenu ;**
- 3. Ensemble des documents justificatifs.**

“ Vous trouverez ci-après des détails sur la **demande et l'ensemble des documents justificatifs**. Nous devrions ainsi avoir assez d'information pour pouvoir évaluer votre demande et prendre une décision.

“ La SADC de SD&G pourrait vous demander des renseignements additionnels ou des clarifications sur les données transmises. Toute l'information fournie sera traitée dans la plus stricte confidentialité.

Le **Programme de renforcement des capacités de la collectivité** vise à appuyer les projets de développement économique de la collectivité ajoutant aux activités normales du bénéficiaire, et ce, dans l'ensemble des Comtés unis de SD&G et de la ville de Cornwall. Les projets admissibles comprennent, sans se limiter, la planification stratégique de collectivités à l'échelle locale, la recherche et des études de faisabilité, des initiatives en matière de tourisme, des événements, des séminaires ou des ateliers de concert avec des projets d'immobilisations ou de technologie à petite échelle. Les soumissions qui font foi de partenariats actifs sont encouragées. Veuillez remplir et signer la dernière page du présent document et la joindre à votre **Demande de financement** et retourner le tout accompagné de **l'ensemble des documents justificatifs** à l'adresse suivante :

Société d'aide au développement des collectivités de SD&G
A/S Terry Besner
26, rue Pitt, bureau 207
Cornwall (ON)
K6J 3P2

Veillez aussi transmettre votre demande par courriel à tbesner@sdgcfdc.on.ca
Pour que votre demande puisse être traitée, nous devons avoir en dossier la copie originale dûment signée.

Les demandes seront évaluées en fonction des critères suivants :

1. L'impact prévu sur la santé économique des Comtés unis de SD&G et de la ville de Cornwall.
2. Les coûts admissibles comprennent tous les coûts directs du projet, mais excluent les coûts des immobilisations. Seuls sont permis les coûts raisonnables, en rapport direct avec les activités du projet, lesquelles viennent s'ajouter aux activités ordinaires du bénéficiaire.
3. La SADC de SD&G peut verser jusqu'à 90 % du total des coûts admissibles du projet ; toutefois, le financement ne dépassera normalement pas 20 000 \$ à 50 000 \$ par projet. La priorité sera accordée aux partenariats et aux projets bénéficiant de fonds provenant d'autres sources, soit en espèces ou en nature.
4. La contribution à un seul projet n'excédera pas 10 000 \$, sauf autorisation écrite d'Industrie Canada/FedDev.
5. Les fonds doivent être dépensés au plus tard à la date d'échéance indiquée dans la Lettre d'offre.
6. Un rapport final devra être remis pour tous les projets. Il devra comprendre un sommaire des activités, les réalisations, des copies des plans, le cas échéant, et le rapprochement financier du projet.
7. Les projets qui créent une dépendance ne sont pas admis.
8. Un plan décrivant comment sera publicisé le soutien de la SADC de SD&G doit être inclus.
9. La demande doit être complète, logique et lisible

Si la demande est approuvée, la Société d'aide au développement des collectivités de SD&G rédigera une lettre d'offre comportant les conditions et le calendrier de versement des fonds. Les fonds seront émis une fois le projet mené à terme avec succès et une copie du plan ou des pièces justificatives nécessaires remises avec le rapport final et le rapprochement financier sur le projet. Veuillez prendre note qu'il sera interdit de devancer ou de repousser la date prévue et que les contributions pourraient être perdues si le projet ne commence pas ou ne se termine pas à temps.

Veuillez vous adresser à **Terry Besner** pour toute question ou préoccupation au sujet du processus de demande ou du ***Programme de renforcement des capacités de la collectivité***.

**Téléphone : 613 932 - 4333, poste 24, courriel : tbesner@sdqcfdc.on.ca,
télécopieur : 613 932 - 0596.**

Versement des contributions de la SADC de SD&G

La SADC de SD&G remettra les directives détaillées et les demandes de remboursement aux demandeurs dès que les projets auront été approuvés. Les demandeurs trouveront toutefois l'information générale ci-dessous utile pour leur planification financière.

É Pour toucher leur paiement, les demandeurs devront soumettre une demande de remboursement. Celle-ci devra comprendre la liste de tous les coûts engagés dans le cadre du projet et être accompagnée des factures justificatives et d'une preuve de paiement, c.-à-d. une copie du chèque payé.

É Les demandeurs seront remboursés en intégralité une fois leur projet terminé. Pour recevoir leur paiement, ils devront présenter une demande de remboursement accompagnée d'un rapport final, d'un rapprochement financier du projet et de tout document justificatif concernant le projet, p. ex. une copie du plan qui a été financé, l'étude de faisabilité, etc.

É Les demandeurs seront obligés de tenir des livres et des registres à jour des coûts du projet, et de garder leurs factures et chèques payés, et de permettre aux vérificateurs de la SADC de SD&G de consulter ces registres au besoin.

É Les coûts admissibles n'incluent ni la TPS ni la TVP.

La SADC de SD&G versera jusqu'à 90 % des coûts du projet, mais sa contribution maximale sera de 20 000 \$ à 50 000 \$ au cours de la période visée par l'entente.

Si les demandeurs prennent des dispositions de crédit-relais avec une banque ou une institution financière en attendant la contribution de la SADC de SD&G, cette dernière acceptera de verser le produit de la contribution de la SADC de SD&G conjointement au demandeur et à l'institution financière qui a consenti le crédit-relais.

Voici, à titre informatif, une liste de contrôle pour la soumission :

LISTE DE CONTRÔLE POUR UNE DEMANDE DE FINANCEMENT – RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE LA COLLECTIVITÉ :

1. Feuille de couverture de la Demande de financement dûment signée (imprimez la page suivante, remplissez-la en entier puis soumettez-la).
2. Demande de financement.
3. Documents justificatifs :
 - a. Preuve du nom légal, de l'inscription de l'entreprise ou, dans le cas d'une société constituée en personne morale, une copie de l'acte de constitution ;
 - b. États financiers (de la plus récente année financière) ;
 - c. Procédure de recrutement et d'embauche de consultants, appels d'offres au besoin ;
 - d. Propositions de prix de consultants ou de fournisseurs, le cas échéant ;
 - e. Preuve de l'appui au sein de la collectivité (au moins trois) p. ex. lettres d'appui ou motions du conseil municipal.
4. Une copie originale sur papier de la demande. Une copie par courriel adressée à tbesner@sdgcfdc.on.ca .
5. Autre (Préciser) :